

Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS

Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

Mme Séverine RUCQUOY, Directrice générale.

**Séance du 22 novembre 2017**

**Absente : Fabienne ROBA**

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique :

**1. PROCES-VERBAL**

Approuve le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2017.

**2. TUTELLE**

Prend connaissance de la décision du 09.10.2017 de la Ministre des Pouvoirs Locaux de rendre exécutoire le règlement de la redevance sur la location des salles de gymnastique des écoles communales de Celles, Houyet et Mesnil-St-Blaise.

**3. FABRIQUE D'EGLISE DE CIERGNON**

Émet un avis favorable à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2017 de la Fabrique d'église de Ciergnon aux montants de :

**Exercice ordinaire :**

Intitulé	Ancien montant	Nouveau montant
Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	12.742,96	15.944,52
Note de crédit sur l'achat d'électricité	0	510,92

**Exercice extraordinaire :**

Intitulé	Ancien montant	Nouveau montant
Éclairage-électricité	400,00	771,30
Entretien du presbytère	1.500,00	1.743,60
Entretien de l'orgue	750,00	3.720,75
Charges sociales ONSS	4.616,74	4.743,57

**4. ODPH**

Prend connaissance du bilan au 31.12.2016- compte de résultats 2016 de l'Office de Développement et de Promotion de Houyet, au résultat positif de 793,04€.

**5. Par 9 voix pour et 5 abstentions :**

**INTERCOMMUNALES**

Approuve les points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales des Intercommunales :

- BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement, BEP Crématorium du 19.12.2017 ;
- IDEFIN et INASEP du 20.12.2017 ;
- ORES Assets du 21.12.2017 ;

**6. Par 12 voix pour et 2 abstentions :**

**SALLE LA MIRANDE A CELLES**

Approuve le cahier des charges du marché « achat de fournitures pour le remplacement de la chaudière de la salle « la Mirande » à Celles, établi par l'administration communale au montant estimé de 10.000,00 € TVAC (procédure négociée).

**7. Par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :**

**VENTE DE TERRAINS A CIERGNON**

Accepte le principe de la vente de gré à gré de terrains cadastrés section 9<sup>e</sup> Division Section C n° 200D3 (4ha75a69ca), 210L (2ha09a25ca), 210F (4ha06a27ca) et 224B (22a01ca) et en fixe le montant minimum à 40€/m<sup>2</sup> pour la zone d'habitat.

**8. A l'unanimité :**

**8.1. SACS PMC ET BIODÉGRADABLES**

Modifie comme suit la redevance concernant les sacs bleus pour la collecte des PMC et les sacs blancs biodégradables :

Sacs bleus PMC	3,00€ /rouleau de 20 sacs
Sacs blancs biodégradables	3,00€/rouleau de 10 sacs

**8.2. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE CRISE**

Approuve la convention générale et la convention spécifique BE-ALERT avec le Centre de Crise IBZ (SPF Intérieur) dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et spécifiquement de l'alerte à la population par les différents canaux disponibles.

**8.3. EGLISE DE HULSONNIAUX**

Approuve le cahier des charges « remplacement de la chaudière de l'église de Hulsonniaux, établi par l'administration communale, au montant estimé de 20.000,00 € TVAC (procédure négociée).

**8.4. VENTE DE PARCELLES A WANLIN**

Décide de vendre de gré à gré :

- à M. Quentin DUPUIS, domicilié à 08600 Fromelennes (F), rue des écoles, 46, la parcelle de terrain à bâtir étant les lots n°10 et 15G, d'une contenance totale de 07a39ca du lotissement « Hibeaufontaine » à Wanlin, pour le prix principal de 28.150,00€, tous frais à charge de l'acquéreur.
- à M. Sébastien ROUSSELLE, domicilié à 5070 Fosses-la-Ville, rue du Sartia, la parcelle de terrain à bâtir étant le lot n°12, d'une contenance totale de 07a46ca du lotissement « Hibeaufontaine » à Wanlin, pour le prix principal de 26.250,00 €, tous frais à charge de l'acquéreur.

**8.5.. VENTE DE TERRAINS A HOUR**

Accepte le principe de la vente de gré à gré :

- du terrain sis à Hour, cadastré 2<sup>ème</sup> Division –Section C n°253 E/2, d'une contenance de 04a71ca et en fixe le prix à 20€/m<sup>2</sup>, soit 9.420,00€ ;
- du terrain sis à Hour, cadastré 2<sup>ème</sup> Division – Section A n°122, d'une contenance de 2ha20a et en fixe le prix à 15.400,00€, soit 7.000,00€/ha.

À huis clos, ratifie diverses délibérations du Collège Communal concernant :

- des désignations temporaires de membres du personnel enseignant;
- la décision du 12.10.2017 d'interjeter appel du jugement en l'affaire « ECOPOWER/Commune de Houyet » rendu le 27.09.2017 par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Dinant et d'associer M. Christian MATAGNE, Conseiller communal, à cette affaire ;
- la décision du 08.06.2017 de faire droit à la demande d'un membre du personnel de lui accorder un congé pour stage dans un autre emploi d'un service public pour une durée d'un an prenant cours le 01.08.2017, prorogeable d'un an.